

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 15 MAI 2009

COMPTE RENDU SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009

Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal est approuvé.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE (SIELM) – ADHESION DE LA VILLE D'ANGERS

Avis favorable à l'adhésion de la Ville d'Angers au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire pour la compétence obligatoire liée à l'électricité.

COMPTE DE GESTION – ANNEE 2008 – APPROBATION

Le Conseil Municipal déclare le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, sans observation, ni réserve et l'approuve.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

APPROBATION

Approbation du Compte Administratif 2008 dont les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE DU P. R. U.	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
Recettes réalisées	35 510 407,38	58 982,36	623 910,70	193 047,49
Dépenses réalisées	34 383 747,96	217 573,80	624 061,77	173 599,30
RESULTAT 2008	+ 1 126 659,42	- 158 591,44	- 151,07	+ 19 448,19
Restes à réaliser de recettes	104 349,96	-	-	3 920,00
Restes à réaliser de dépenses	413 921,66	16 624,40	1 787,00	3 920,00

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE DU P. R. U.	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A TVA	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS
Recettes réalisées	13 834 307,74	672 085,81	466 757,11	179 784,34
Dépenses réalisées	11 745 200,13	2 290 734,59	698 846,65	123 323,77
RESULTAT 2008	+ 2 089 107,61	- 1 618 648,78	- 232 089,54	+ 56 460,57
Restes à réaliser de recettes	1 332 776,04	1 740 446,26	-	-
Restes à réaliser de dépenses	2 813 546,35	427 993,10	22 289,45	3 920,00

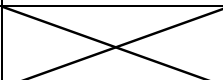
SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS ET DU C. I. S.	BUDGET ANNEXE DU GOLF
Recettes réalisées	1 004 199,94	120 690,32	203 444,15
Dépenses réalisées	984 347,00	120 690,32	193 597,35
RESULTAT 2008	+ 19 852,94	-	+ 9 846,80
Restes à réaliser de recettes	-	-	-
Restes à réaliser de dépenses	926,00	-	-

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE DU CHEMIN VERT	BUDGET ANNEXE DES CAMPINGS ET DU C. I. S.	BUDGET ANNEXE DU GOLF
Recettes réalisées	2 327 400,83	380 935,16	98 736,53
Dépenses réalisées	3 230 576,43	356 428,92	-
RESULTAT 2008	- 903 175,60	+ 24 506,24	+ 98 736,53
Restes à réaliser de recettes	2 791 341,19	-	-
Restes à réaliser de dépenses	1 848 760,84	-	-

Consécutivement à la délibération n° 2008/254 statuant sur la clôture du budget annexe du Golf au 31 décembre 2008, les résultats constatés ainsi que le solde des comptes d'actif et de passif de ce dernier seront intégrés au budget Principal.

DECISION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Affectation des résultats suivants, au vu des besoins de financement des sections :

	BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET GOLF	BUDGET ANNEXE PRU	BUDGET ANNEXE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA
Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :			
- au titre des exercices antérieurs	+ 248 753,41	+ 175 215,84	+ 1 938,07
- au titre de l'exercice arrêté	+ 1 136 506,22	- 158 591,44	- 151,07
- soit un résultat à affecter	1 385 259,63	+ 16 624,40	+ 1 787,00
Considérant :			
- pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de :	650 050,00	Néant	Néant
- que le résultat de la section d'investissement au titre des exercices antérieurs est de :	- 589 990,66	- 1 319 799,11	+ 718 782,71
- que le résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser est de :	+ 2 187 844,14	- 1 618 648,78	- 232 089,54
- que le solde des restes à réaliser est de :	- 1 480 770,31	+ 1 312 453,16	- 22 289,45
Qu'il en résulte une affectation obligatoire minimum représentant un besoin à couvrir de :	Néant	1 625 994,73	Néant
Que le besoin de financement de la section de fonctionnement restes à réaliser compris à prélever sur les résultats antérieurs est de :	809 571,70	16 624,40	1 787,00
Décide de transférer au budget PRU les excédents d'investissement du budget Principal et du budget annexe TVA pour un montant de	- 117 080,00	+ 581 480,00	- 464 400,00
Décide d'affecter à la section d'investissement le résultat de fonctionnement pour un montant de :	Néant	Néant	Néant
Décide d'affecter à la section d'investissement du budget P. R. U., le résultat de fonctionnement du budget Principal pour un montant de :	- 575 680,00	575 680,00	

	BUDGET ANNEXE DES LOTISSEMENTS ET ZONES D'ACTIVITE	BUDGET ANNEXE CAMPINGS et CENTRE INTERNA- TIONAL DE SEJOUR	BUDGET DU CHAUFFAGE URBAIN DU CHEMIN VERT
Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :			
- au titre des exercices antérieurs	+ 3,14	+ 813,81	+ 736 002,95
- au titre de l'exercice arrêté	+ 19 451,33	0,00	+ 19 852,94
- soit un résultat à affecter	+ 19 451,33	+ 813,81	+ 755 855,89
Considérant :			
- pour mémoire, que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de :	Néant	Néant	Néant
- que le résultat de la section d'investissement au titre des exercices antérieurs est de :	- 150 036,31	+ 688 549,55	+ 137 193,18
- que le résultat de la section d'investissement hors restes à réaliser est de :	+ 56 460,57	+ 24 506,24	- 903 175,60
- que le solde des restes à réaliser est de :	- 3 920,00	Néant	+ 942 580,35
qu'il en résulte une affectation obligatoire minimum, représentant un besoin à couvrir de :	97 495,74	Néant	Néant
Décide d'affecter à la section d'investissement, le résultat de fonctionnement pour un montant de :	19 450,00	Néant	Néant

EXERCICE 2009 – DECISION MODIFICATIVE

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

EXERCICE 2009 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Attribution des subventions suivantes au titre de l'exercice 2009 :

Bénéficiaires	Attribuées en 2008	Déjà attribuées en 2009	Attribution du CM du 15 mai 2009	Total 2009 attribué après CM du 15 mai 2009	Libellé
Groupement d'Action Sociale	182 250,00	156 763,35	4 220,00	160 983,35	Solde de la subvention 2008
Coopérative de l'école Charles Perrault	710,40	4 246,42	3 396,00	7 642,42	Classe de découverte
La mare aux petits diables – Ecole Maremaillette	2 214,80	2 368,35	1 167,00	3 535,35	Classe transplantée
Syndicat – Union locale CGT	205,00	0,00	200,00	200,00	Fonctionnement 2009
Syndicat – Union locale CFDT	205,00	0,00	200,00	200,00	Fonctionnement 2009
Syndicat – Union locale CFCEGC	205,00	0,00	200,00	200,00	Fonctionnement 2009

Annulation des attributions suivantes en raison de la non réalisation d'animations patrimoniales :

- Association "côté fil, côté cadre" : - 400
- Association "Patrimoine religieux en Saumurois" : - 700
- Association "Saumur la Loire et l'histoire" : - 1 300
- Association "Notre Dame des Ardilliers" : - 500

OFFICE PUBLIC SAUMUR LOIRE HABITAT – ACQUISITION DE 4 LOGEMENTS RUE DE DOUE A BAGNEUX – GARANTIE D'EMPRUNTS

Garantie partielle de la Ville accordée à hauteur de 25 % à l'Office Public de l'Habitat "Saumur Loire Habitat" pour le remboursement des prêts suivants contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'acquisition de 4 logements en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), situés 70 bis rue de Doué à Bagneux :

- prêt locatif aidé d'insertion de 233 734 soit 58 433,50
- prêt locatif aidé d'insertion de 99 020 soit 24 755

Transfert de la garantie partielle du prêt foncier de 30 980 accordée par le Conseil Municipal du 27 mars 2009 pour une opération de construction rue du Portail Louis à Saumur vers la présente opération d'acquisition de 4 logements situés 70 bis rue de Doué à Bagneux.

Autorisations données à Monsieur le Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour :

- intervenir au nom de la Ville de Saumur aux contrats de prêts qui seront passés entre la CDC et l'OPH Saumur Loire Habitat ;

- signer la ou les conventions de garanties d'emprunts à intervenir entre la Ville de Saumur et l'OPH Saumur Loire Habitat.

ESPACE REPUBLIQUE – PROJET D'AMENAGEMENT – MODALITES DE LA CONCERTATION DE LA POPULATION ET PROCEDURE DE CONCOURS

Définition des modalités de la concertation de la façon suivante :

- information par voie de presse
- réunion publique
- parution d'articles dans le journal municipal
- et tout autre moyen jugé utile à la bonne information du public

Décision de retenir la procédure de concours pour l'aménagement de l'Espace République.

Constitution d'un jury composé, outre du Maire, Président de droit (ou de son représentant) de cinq membres élus et leurs suppléants :

Titulaires (5) :

- Thierry HAUDRY
- Fabrice DUFOUR
- Arnaud PERINELLE
- Claude GOUZY
- Astrid LELIEVRE

Suppléants (5) :

- Diane de LUZE
- Michel BATAILLE
- Christine REGNIER
- Jean-Michel MARCHAND
- Francis LAUVAUX

Fixation :

- du nombre de candidats admis à concourir à un minimum de trois et à un maximum de cinq,
- du montant de la prime qui sera versée à chaque candidat ayant remis des prestations conformes au règlement du concours à 6 500 ; celle versée au lauréat sera déduite de sa rémunération,
- de l'indemnité des personnes qualifiées (membres du jury) au montant des frais des honoraires et des déplacements.

VOIRIE – DENOMINATIONS DE VOIES

Décision de dénommer :

Impasse du Bois Brard, le chemin situé dans le prolongement de la rue du Bois Brard à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Rue de la Corderie d'Offard, la voie reliant le quai du Marronnier à la rue des Aulnes à Saumur.

Rue des Rolletières, l'actuel chemin des Rolletières à Saumur.

PROJET DE RENOVATION URBAINE – QUARTIER DU CHEMIN VERT A SAUMUR – SECTEURS MANIVELLE ET CLAUDE BERNARD – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DES TERRAINS COMMUNAUX

Désaffectation et déclassement des terrains suivants en vue de leur cession au profit de l'association Foncière Logement :

- Site de la Manivelle – rue du Chemin Vert à Saumur

îlot n° 1 à distraire des parcelles cadastrées section BO n° 156-291 pour une surface totale approximative de 830 m2.

îlot n° 2 à distraire des parcelles cadastrées section BO n° 156-291-363 pour une surface totale approximative de 2003 m2.

- Site Claude Bernard – place des Anciens Combattants à Saumur

îlot n° 3 cadastré section BY n° 173p – 198 et à distraire du domaine public non cadastré de la place des Anciens Combattants.

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE BAGNEUX SUD – TERRAIN SITUÉ RUE DES ROMANS A BAGNEUX – ACQUISITION CONSORTS QUINTIN-GODEFROY

Acquisition d'une parcelle en nature de pré, libre de toute location ou occupation, située rue des Romains à Bagneux, d'une surface de 995 m2, appartenant aux Consorts GODEFROY-QUINTIN, moyennant le prix de 1 990 .

L'acte de vente sera régularisé aux frais de l'acquéreur, la signature devant intervenir le 31 juillet 2009 au plus tard.

Pouvoir donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

PARC ECONOMIQUE ET DE LOISIRS DE SAINT-HILAIRE-SAINTE-FLORENT – LIEU-DIT "LA PIERRE COUVERTE" – CESSION D'UNE PARCELLE A MONSIEUR FRANCOIS DUDOUET

Cession au profit de Monsieur François DUDOUET, propriétaire du Centre Equestre "Aux Ecuries de la Pierre Couverte", ou de toute Société qu'il se substituerait, d'un terrain en nature de friche situé au lieu-dit "La Pierre Couverte" à Saint-Hilaire-Saint-Florent, d'une contenance approximative de 3420 m2 moyennant le prix net et forfaitaire de 0,85 le m2, le montant total étant arrêté après mesurage exact du terrain par les soins d'un géomètre ;

Cette cession est assortie des conditions suivantes :

- conditions particulières :

* prescriptions relatives à l'écran végétal sur le terrain restant appartenir à la Ville :

- débroussaillage effectué par les services municipaux ;

- plantation complémentaire de végétaux : fourniture à la charge de l'acquéreur et mise en place par les services municipaux ;

* l'acquéreur aura l'obligation de clore, à ses frais, le terrain acquis, ces travaux étant soumis à autorisation d'urbanisme ;

- condition suspensive :

Elle est liée à la finition des travaux prescrits par trois permis de construire délivrés à Monsieur DUDOUET concernant la création de locaux destinés à l'activité du centre équestre, celle-ci étant levée lorsque la réalisation des travaux prévus aux permis de construire susvisés sera constatée par la délivrance des certificats d'achèvement de travaux ;

La division du terrain sera confiée au Cabinet de géomètres LECOUTEUX-BRANLY aux frais de Monsieur DUDOUET ;

L'acte de vente sera établi, aux frais de l'acquéreur, la signature devant intervenir après la levée de la condition suspensive susvisée ;

Il est précisé que la valeur nette comptable s'établit comme suit :

* prix de la cession.....	2 907,00
* valeur nette du bien cédé.....	2 454,00
* soit une plus-value s'élevant à.....	453,00

Pouvoir donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

EXTENSION DU CIMETIERE DE SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Le sujet est reporté.

EMPLOIS TREMPLINS DES ASSOCIATIONS AS BAYARD FOOTBALL ET JEANNE D'ARC SAUMUR NATATION - CONVENTIONS ENTRE LE CONSEIL REGIONAL, LES ASSOCIATIONS ET LA VILLE DE SAUMUR

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les conventions tripartites et les contrats relatifs aux emplois tremplins proposés par le Conseil Régional pour chaque association.

Validation de la participation financière de la Ville, arrêtée à la somme de 4 500 par club et par an sur toute la durée du contrat, soit 5 ans (à déduire de la subvention de fonctionnement municipale accordée à chaque club).

PASSENAUD HENRI ENVIRONNEMENT – INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE DECHETTERIE ET UN CENTRE DE DECHETS NON DANGEREUX SITUES RUE DU DOCTEUR WEISS A CHACE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une déchetterie et un centre de déchets non dangereux rue du Docteur WEISS à Chacé, déposée par la Société PASSENAUD HENRI ENVIRONNEMENT, avec la réserve suivante :

Les services de l'Etat devront s'assurer que l'ensemble des garanties techniques et réglementaires environnantes et présentées dans le dossier soient respectées et mises en place.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 31 mars 2009 au 14 mai 2009 sous les numéros 2009/30 à 2009/50 en vertu des délégations de pouvoirs qui lui ont été données par délibérations n° 2008/46 du Conseil Municipal du 21 mars 2008 et n° 2009/46 du Conseil Municipal du 27 mars 2009.

Saumur, le mardi 19 mai 2009
Le Maire de la Ville de Saumur,

Signé

Michel APCHIN

Affiché à la porte de la Mairie
du 19 mai 2009 au 19 juin 2009